

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2024

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER,

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

07- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Mr le Maire explique au conseil municipal le vote des taux des taxes directes locales pour 2024.

La commune doit voter ses taux d'imposition des taxes directes locales en fonction du taux de référence :

Taxe Foncière Bâtie = 44,23%

Taxe Foncière Non Bâtie = 43,95%

Taxe d'Habitation = 18,03% (sur les résidences secondaires et logements vacants

soit à la hausse ou à la baisse dans le respect des règles de lien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2024

- :: :: :: :: :: :: :: -

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers le 13 mars 2024

Le Maire,



pour l'Ordre l'Adjoint
Thierry CHAUVIGNÉ